

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs du dispositif de couverture ciblée en Seine-Maritime à Triquerville

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 24 janvier 2020, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Pierre-André DURAND**, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, d'**Emmanuel GABLA**, membre du Collège de l'ARCEP, du représentant du Conseil départemental de la Seine-Maritime, de **Jean-Claude WEISS**, Président de Caux Seine Agglo, de **Virginie CAROLO**, Maire de Port-Jérôme-sur-Seine, des parlementaires et des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de "couverture ciblée" en Seine-Maritime, à Triquerville.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Triquerville avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ce projet. Ce pylône **est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.**

Cette première inauguration en Seine Maritime est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Point sur l'avancée des déploiements :

Le New Deal Mobile **prévoit tout d'abord la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 30 septembre 2019 :

- > Près de 69 200 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 82 500 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;
- > Plus de 13 600 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites par opérateur financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée". Près de 1200 sites ont été identifiés au niveau national, entre juillet 2018 et juillet 2019.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : bit.ly/NDMchiffres300619
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019

Le point sur la couverture mobile en Normandie

> En région Normandie

La région Normandie comptait 3 398 sites tous opérateurs confondus au 30 septembre 2019. Parmi ces sites, 3 047 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2019, **834 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements Normandie	Sites mis en service 4G entre le T1 2019 et T3 2019
Calvados	180
Eure	204
Manche	184
Orne	74
Seine-Maritime	192
TOTAL	834

Au 30 septembre 2019, 351 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 351 sites, 208 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent une grande partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 52 pylônes multi-opérateurs (couvrant **90 centres-bourgs de communes**).

Départements Normandie	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Calvados	7	12
Eure	1	1
Manche	3	3
Orne	31	60
Seine-Maritime	10	14
TOTAL	52	90

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **67 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

Départements Normandie	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Calvados	9
Eure	19
Manche	14
Orne	5
Seine-Maritime	20
TOTAL	67

> Dans le département de la Seine-Maritime

La Seine-Maritime comptait **1 164 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2019. Parmi ces sites, **1 071 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2019, **192 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 septembre 2019, **93 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 93 sites, **40 sites multi-opérateurs se trouvant sur 10 pylônes et couvrant 14 centres-bourgs de communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **53 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

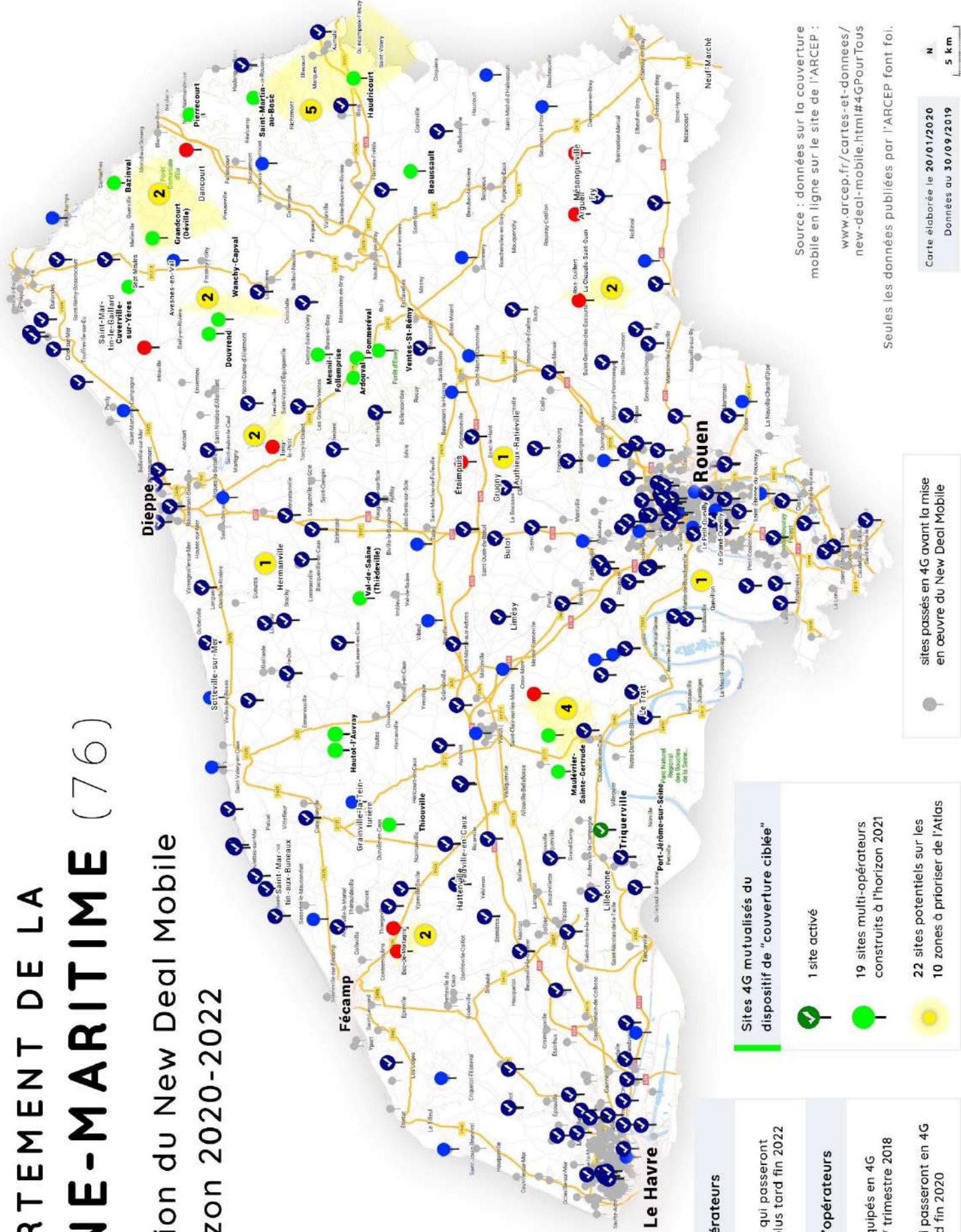
En Seine-Maritime, ce sont également **20 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, et deux premiers arrêtés de 2019).

> **Liste des 20 sites du dispositif de couverture issus des arrêtés de 2018 et 2019 en Seine-Maritime**

Communes Seine-Maritime	Nombre de sites
Bazinval	1
Ardouval	1
Beaussault	1
Cuerville-sur-Yères	1
Douvrend	1
Grandcourt (Déville)	1
Haudricourt	1
Hautot-L'Auvray	2
Maulévrier-Sainte-Gertrude	2
Mesnil-Follemprie	1
Pierrecourt	1
Pommeréal	1
Port-Jérôme-sur-Seine (Triquerville)	1
Saint-Martin-au-Bosc	1
Thiouville	1
Val-de-Saône (Thièdeville)	1
Ventes-Saint-Rémy	1
Wanchy-Capval	1
TOTAL	20

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME (76)

Projection du New Deal Mobile à l'horizon 2020-2022



Pylônes multi-opérateurs

- 10 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

Sites en propre d'opérateurs

- 192 sites équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018
- 53 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"

- 1 site activé
- 19 sites multi-opérateurs construits à l'horizon 2021
- 22 sites potentiels sur les 10 zones à prioriser de l'Atlas

sites passés en 4G avant la mise en œuvre du New Deal Mobile

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP : www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous

Carte élaborée le 20/01/2020
Données au 30/09/2019

Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.



Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



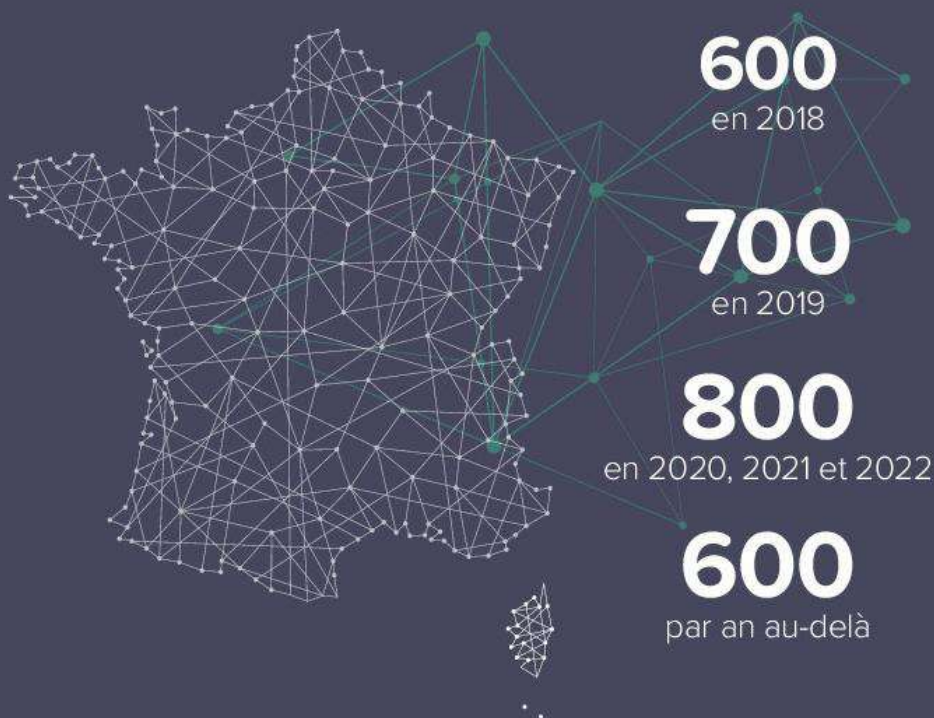
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

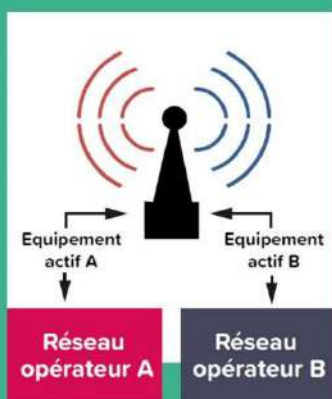
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

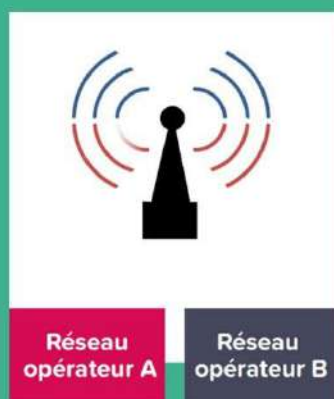
PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

